



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le **29 DEC. 2020**

Le ministre  
La ministre déléguée

Réf :

Monsieur Olivier SICHEL  
Directeur général délégué  
Caisse des dépôts  
56, rue de Lille  
75007 Paris

Monsieur le Directeur général délégué,

La rénovation énergétique des logements et en particulier des 4,8 millions de « passoires énergétiques » que compte le parc de logements français est une priorité du Gouvernement afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. En particulier, nous nous sommes fixé l'objectif de rénover l'ensemble des passoires énergétiques d'ici 2028, objectif qui constitue une première étape indispensable de notre trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du logement et qui doit donc concentrer notre attention et nos efforts.

Or, les propositions de la Convention citoyenne pour le climat visant à introduire des obligations de rénovation et les débats qu'elles ont suscités démontrent le besoin pressant d'améliorer les solutions d'accompagnement et de financement disponibles pour les ménages qui entreprennent des travaux de rénovation et qui feraient face à de telles obligations. L'enjeu est d'autant plus important concernant les ménages propriétaires occupants de passoires énergétiques, a fortiori lorsqu'ils ont des revenus modestes.

Aussi, comme l'a indiqué le Président de la République lors de sa rencontre avec les citoyens de la convention le 14 décembre dernier, les propositions de la Convention citoyenne et les objectifs que nous nous sommes fixés doivent nous inviter à imaginer et concrétiser des solutions complémentaires et nouvelles. En matière de financement, l'absence de contrainte de crédit apparente sur les prêts travaux, même pour les ménages modestes, invite à procéder dans un premier temps à un état des lieux de l'offre existante de financement à la rénovation énergétique.

A partir de cet état des lieux, nous vous demandons d'examiner des voies d'amélioration du financement de la rénovation énergétique des logements. Ces pistes pourront s'appuyer sur l'existant en vue de susciter des synergies entre les différents acteurs. Elles pourront aussi examiner la pertinence de faire émerger des solutions alternatives, telles des offres intégrées et clés en main permettant de massifier des rénovations ambitieuses des passoires énergétiques, notamment pour les propriétaires modestes.

Combinant prêt et subvention, que le prêt porte sur le ménage, sur la pierre ou sur l'entreprise intégratrice des travaux, de telles offres, qui pourraient également inclure la fourniture d'énergie, pourraient contribuer à sécuriser la trajectoire d'économies d'énergie du ménage et à maximiser l'effet levier des subventions publiques et privées dans un souci de soutenabilité budgétaire.

Une analyse rapide montre que plusieurs obstacles pourraient limiter le développement de telles offres, qu'ils soient juridiques, financiers, opérationnels ou commerciaux. L'expérience des sociétés de tiers-financement, qui ont émergé suite à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, montre des réussites et des voies de passage possibles. La faible volumétrie des opérations réalisées par ces sociétés indique néanmoins que la massification reste à concevoir et à mettre en œuvre, notamment par l'implication de grands opérateurs.

A cet effet, nous souhaitons vous confier le pilotage d'une task force resserrée, qui devra (i) analyser la capacité de solutions, incluant celle du tiers financement, à répondre à l'objectif de massification de la rénovation énergétique en France d'une manière plus efficace que d'autres leviers de politique économique (fiscalité, norme, aides directes), et le cas échéant (ii) proposer les solutions concrètes permettant l'émergence d'offres adaptées à la massification de la rénovation ambitieuse des passoires énergétiques, en particulier celles occupées par des propriétaires modestes, que ce soit en maison individuelle ou en copropriétés.

La task force pourra proposer si nécessaire des dispositions législatives, à intégrer dans le projet de loi issu de la Convention citoyenne pour le climat, ou des dispositions réglementaires. La task force devra également pointer l'ensemble des conditions de réussite d'offres massifiées, en identifiant les risques notamment financiers pour les différentes parties prenantes, ainsi que les modalités d'implication éventuelle des acteurs locaux.

La task force analysera les bonnes pratiques de financement dans des pays comparables, incluant les mécanismes de tiers financement, en évaluant leur capacité à massifier l'offre de rénovation. Elle devra enfin inviter les acteurs associés à prendre des engagements concrets et opérationnels au service des ambitions nationales, sous réserve que de telles solutions de tiers financement s'avèrent adaptées à l'objectif de massification de la rénovation énergétique.

Vous veillerez à associer à cette task force des dirigeants d'entreprises et d'institutions publiques clés dans le déploiement massif d'offres de rénovation intégrées. En particulier, la task force devra réunir quelques acteurs clés du secteur de l'énergie et de l'efficacité énergétique, des représentants de grandes entreprises bancaires, du monde académique, les associations de collectivités pertinentes et des opérateurs déjà actifs dans l'accompagnement de la rénovation auprès des ménages modestes.

Vous prendrez en compte les travaux déjà conduits sur ce sujet, notamment ceux de France Stratégie, du Haut Conseil pour le Climat, ou encore le rapport réalisé à la demande du Gouvernement par Pascal Canfin et Philippe Zaouati sur la création de France transition.

Enfin, vous associerez un ou plusieurs parlementaires ainsi que des représentants des 150 citoyens de la Convention.

Vos propositions définitives devront nous être remises à la mi-mars. Nos cabinets, les administrations de nos deux Ministères, en particulier la mission de coordination interministérielle pour la rénovation énergétique et la Direction générale du trésor, vous apporteront leur concours dans la conduite de vos travaux.

Alors que la France a décidé d'accélérer dans la voie écologique, économique et sociale de la rénovation énergétique des logements, nous savons pouvoir compter sur votre expérience et votre connaissance du domaine pour contribuer efficacement à rendre pleinement opérationnelle cette ambition.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général délégué, l'expression de notre considération distinguée.



Bruno LE MAIRE



Emmanuelle WARGON